

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2004 B 00194

Numéro SIREN : 450 490 917

Nom ou dénomination : FRASTEYA

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2018 sous le numéro de dépôt 11022

ORDONNANCE

DEPOT du 15 MAI 2018

N° 11022 Le Greffier

Nous, *Gil SONZOGNI*,
Président du Tribunal de Commerce de CHAMBERY,
Assisté de M^{me} Frédéric MEY, greffier assaie
Vu les articles L.225-147, L.236-10, L.236-16 et L.236-22 du Code de commerce,
Vu la requête conjointe qui précède des sociétés :

- FRASTEYA,

Société par actions simplifiée dont le siège social est sis 173 rue des Eglantiers – 73230 SAINT ALBAN LEYSSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 450 490 917,

et

- 2 F,

Société par actions simplifiée dont le siège social est sis 173 rue des Eglantiers – 73230 SAINT ALBAN LEYSSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 495 314 619,

déposée au greffe le *30/04/2018* - n° *2018000087*, sous les motifs y exposés.

DESIGNONS :

- **La Société UNICOMPTA, représentée par M^r Jean-Luc REFFET domiciliée 37 Place Fodéré, 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE,**

En qualité de Commissaire à la scission, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société FRASTEYA ferait apport à la société 2 F de la branche complète et autonome d'activité d'exposition, vente d'articles de sports, déstockage, location de matériel et chaussures de sport, réparation de matériels de sports sise et exploitée 2 631 avenue des Landiers – 73000 CHAMBERY sous l'enseigne « EKOSPORT », moyennant la prise en charge par la société 2 F du passif correspondant et l'attribution à la société FRASTEYA d'actions créées à titre d'augmentation de capital de la société 2 F, le tout conformément à l'article R. 236-6 alinéa 2 du Code de commerce, également chargé, conformément aux articles L. 225-147, L. 236-10 dernier alinéa et L. 236-22 du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société FRASTEYA à la société 2 F, et d'en faire rapport qui sera déposé et soumis aux droits de communications prévus par la Loi.

Le greffier,

Fait en notre cabinet

Le *14 Mai 2018*

Le président

DEPOT du 30 AVR. 2018

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT N° 0.00087... Le Greffier

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY

Le soussigné :

Monsieur Yannick MORAT, agissant :

- en qualité de Président de la société FRASTEYA, société apporteuse,
- en qualité de Président de la société FRASTEYA, elle-même Présidente de la société 2 F, société bénéficiaire,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

- La société FRASTEYA,

Société par actions simplifiée dont le siège social est sis 173 rue des Eglantiers – 73230 SAINT ALBAN LEYSSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 450 490 917,

et

- La société 2 F,

Société par actions simplifiée dont le siège social est sis 173 rue des Eglantiers – 73230 SAINT ALBAN LEYSSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 495 314 619,

étudient un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société FRASTEYA ferait apport à la société 2 F de l'intégralité de ses actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome d'activité d'exposition, vente d'articles de sports, déstockage, location de matériel et chaussures de sport, réparation de matériels de sports sise et exploitée 2 631 avenue des Landiers – 73000 CHAMBERY sous l'enseigne « EKOSPORT », moyennant la prise en charge par la société 2 F du passif correspondant et l'attribution à la société FRASTEYA d'actions créées à titre d'augmentation de capital de la société 2 F.

C'est pourquoi le requérant a l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et L. 236-22 du Code de commerce, de bien vouloir désigner :

- **La Société UNICOMPTA,**
domiciliée 37 Place Fodéré, 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE,

en qualité de Commissaire à la scission, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération conformément à l'article R. 236-6 alinéa 2 du Code de commerce, également chargé, conformément aux articles L. 225-147, L. 236-10 dernier alinéa et L. 236-22 du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société FRASTEYA à la société 2 F, et d'en faire rapport.

Le 13 avril 2018
A SAINT ALBAN LEYSSE (73)



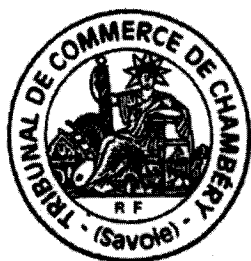
SAS FRASTEYA
Yannick MORAT
173, rue des Eglantiers
73230 SAINT ALBAN LEYSSE
SIRET 450 490 917 00165

**GREFFE
DU
TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE CHAMBERY**

**EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE
COMMERCE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Le Tribunal de Commerce de Chambéry
a rendu la décision dont la teneur suit



A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, positioned to the right of the seal.

N° de rôle	2018O00087
Nom du dossier	SAS FRASTEYA /
Délivrée le	15/05/2018